

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 26 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur JOVIC Ivica, Maire.

Étaient présents :

M. Ivica JOVIC, Maire ;

Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, Adjoints au Maire ;

Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Conseillers Délégués ;

Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Francis RIALANT, M. Raoul LIMA, Conseillers Municipaux,

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN, procuration à Mme Isabelle MARTIN

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, procuration à M. Franck BUNEL

Mme Florence JOUANNEAU, procuration à M. Philippe LEFEVRE

Mme Harmony LE CALLENNEC, procuration à Mme Béatrice DI PERNO

Mme Sofia RAFAÏ, procuration à M. Emmanuel BOLLE

M. Guy MULLER, procuration à M. Ivica JOVIC

Monsieur Didier DIROL a été désigné Secrétaire de séance.

La feuille d'émargement circule.

Adoption du Conseil Municipal du 27 juin 2024

Aucune observation n'est apportée en séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

COMPTE - RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

DATE	N° DEC.	DÉCISIONS DU MAIRE
25/06/2024	24-058	Attribution du marché 2024-01 : Nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux LOT 1 avec la société SEGI sise ZA du petit parc 7 rue Grand Étang à Ecquevilly (78 920) pour un montant de 164 797,11 € HT soit 197 756,53 € TTC.

25/06/2024	24-059	Attribution du marché 2024-01 : Nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux LOT 2 avec la société INTRA-NET PROPLETE sise 10 boulevard de la communauté à Buchelay (78 200) pour un montant de 7 640,00 € HT soit <u>9 168,00 € TTC.</u>
02/07/2024	24-060	Attribution d'une concession de terrain familiale trentenaire- emplacement 1318 et 1791 du registre- dans le cimetière communal d'Épône pour une période allant du 04 juin 2024 au 03 juin 2054 pour un montant de 389 euros (trois cent quatre-vingts neufs).
02/07/2024	24-061	Attribution d'une concession de terrain familial trentenaire- emplacement 1320 et 1785 du registre dans le cimetière communal d'Épône pour une période allant du 15 mars 2024 jusqu'au 14 mars 2029 pour un montant de 195 euros (cent quatre-vingt-quinze euros).
23/07/2024	24-062	Signature d'un contrat de ligne de trésorerie utilisable par tirages avec la banque postale. Montant du contrat 1 000 000 € pour une durée d'un an avec un taux d'intérêt fixe à 4,630 %.
23/07/2024	24-063	Attribution du marché 2024-04 : Aménagement d'une aire sportive en libre accès au stade des Aulnes. Marché passé avec la société JEAN LEFEBVRE 113 rue Jean Jaurès 78 130 Les Mureaux pour un montant de 278 952,37 € HT soit <u>334 742,84 € TTC.</u>
26/07/2024	24-064	Attribution du marché 2024-03 : Fourniture et livraison de titres restaurants pour la commune d'Épône et le CCAS avec la société EDENRED France SAS 166/180 boulevard Gabriel Péri 92245 MALAKOFF CEDEX.
26/07/2024	24-065	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 1 Installation de chantier – Terrassement - Gros œuvre - Chapes avec la société ENP 231 avenue de Paris 78820 Juziers pour un montant de 569 794,95 € HT soit <u>683 753,94 € TTC.</u>
26/07/2024	24-066	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 2 Ravalement avec la société LMR sise 98 rue Nationale 78970 Mézières-sur-Seine pour un montant de 69 896,01 € HT soit <u>83 875,21 € TTC.</u>
26/07/2024	24-067	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 3 : Étanchéité avec la société SAREY sise 24 avenue Chateaubriand 78250 Mézy-sur-Seine pour un montant de 23 801,00 € HT soit <u>28 561,20 € TTC.</u>
26/07/2024	24-068	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 4 Charpente – Couverture avec la société LMR sise 98 rue Nationale 78970 Mézières-sur-Seine pour un montant de 97 612,96 € HT soit <u>117 135,58 € TTC.</u>

26/07/2024	24-069	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 6 Cloisons – Doublages – Faux plafonds avec la société A2PI sise 12 rue Levassor, ZAC des Garennes 78130 Les Mureaux pour un montant de 108 000, 00 € HT soit <u>129 600,00 € TTC.</u>
26/07/2024	24-070	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 7 Plomberie – Chauffage – VMC Ventilation - Double flux climatisation avec la société PTEC sise 5 rue de Touraine 93290 Tremblay-En-France pour un montant de 165 765 € HT soit <u>198 918 € TTC.</u>
26/07/2024	24-071	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 8 Électricité avec la société TAQUET sise 50 rue de Sablonville 78510 Triel-sur-Seine pour un montant de 114 219,35 € HT soit <u>137 063,22 € TTC.</u>
26/07/2024	24-072	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 9 Menuiseries intérieures avec la société LMR sise 98 rue Nationale 78970 Mézières-sur-Seine pour un montant de 48 030,78 € HT soit <u>57 636,94 € TTC.</u>
26/07/2024	24-073	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 10 Serrurerie avec la société PRESTA METAL sise 33 voie du Clos 10 400 Fontaine Macon pour un montant de 115 226,73 € HT soit <u>138 272,08 € TTC.</u>
26/07/2024	24-074	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 11 Ascenseurs avec la société KONE, Établissement de Trappes sise TSA 85000 92 667 Asnières CEDEX pour un montant de 33 000,00 € HT soit <u>39 600,00 € TTC.</u>
26/07/2024	24-075	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 12 Peinture – Sols souples avec la société VISEU sise 18 rue de Vernouillet 78 670 Médan pour un montant de 43 904,83 € HT soit <u>52 685,80 € TTC.</u>
26/07/2024	24-076	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 13 Carrelage faïence avec la société LMR sise 98 rue Nationale 78970 Mézières-sur-Seine pour un montant de 28 076,01 € HT soit <u>33 691,21 € TTC.</u>
26/07/2024	24-077	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 14 VRD Espaces verts avec la société FLINS TP sise 16 rue Augustin Fresnel 78410 Aubergenville pour un montant de 35 494,62 € HT soit <u>42 593,54 € TTC.</u>

05/09/2024	24-078	Attribution d'une concession familiale trentenaire- emplacement 1328 et 1792 du registre- dans le cimetière communal d'Epône au nom du mandant ROTURIER né PATRIOT pour une période allant du 06 septembre 2024 jusqu'au 05 septembre 2054 pour un montant de 389 euros (trois cent quatre-vingt-neuf euros).
05/09/2024	24-079	Acte modificatif N° 5 du marché 2021-03, lot 2 Démolition – Gros œuvre - Carrelage - Ravalement, passé avec la société MS BAT sise 56 rue La Bruyère 93 420 VILLEPINTE pour un montant de 6 035 € HT soit 7 242 € TTC (logement) portant le marché total à 267 568,82 € HT (visonnerie et logement) soit 321 082,58 € TTC (visonnerie et logement).
12/09/2024	24-080	Attribution du marché 2024-02 : Construction d'une maison médicale et d'un local commercial. LOT 5 Menuiseries extérieures avec la société IMEX sise 10 boulevard de la Communauté 78 200 Buchelay pour un montant de 103 900,12 € HT soit 124 680,14 € TTC .
17/09/2024	24-081	Signature d'un contrat pour le CAC Dominique de Roux avec Aline Lacroix, auto-entrepreneur - SIÈGE SOCIAL : 16 rue Pierre Curie 78520 Limay - afin de mettre à disposition une cheffe de chœur pour les cours et répétitions de la chorale d'Epône et la présentation de prestations dans le cadre des activités et missions du Centre d'Action Culturelle (CAC) et sur la période scolaire de 19 septembre 2024 au 5 juillet 2025 inclus. Ces ateliers ont lieu le jeudi sur 34 semaines, hors période de vacances scolaires.

Commentaires :

M. Le MAIRE fait remarquer que les 13 lots, de la décision n° 24-65 à la décision n° 24-77, ont été attribués pour la construction de la Maison Médicale, ainsi que la décision n° 24-80 correspondant au lot 5, le léger décalage de cette dernière étant dû au fait qu'il restait en suspens la question du choix des menuiseries extérieures. Il a été décidé de choisir l'aluminium.

La décision n° 24-79 est relative à un acte modificatif des bâtiments des vestiaires du stade des Aulnes suite à la modification des vestiaires ou des portes d'entrée par rapport à la nouvelle demande et l'optimisation du site avec le club de foot de l'USBS, portant sur un écart de 7 242 € TTC.

M. BOLLE demande, concernant la décision n° 24-58, quelles sont les évolutions du nombre de classes sur le marché. Un avenant a-t-il été signé ?

M. Le MAIRE explique que les classes supplémentaires ont été anticipées dans le marché lors du cahier des charges, ce qui ne nécessite pas d'avenant.

M. BOLLE continue : sur la ligne de trésorerie négociée avec la Banque Postale (décision n° 24-62), quelles sont les prévisions de trésorerie sur les douze prochains mois ? À quelle période pourrait-on avoir besoin de l'activer ?

M. Le MAIRE espère ne pas avoir à l'activer. C'est une sécurité puisque quelques dépenses d'investissements assez importantes ont été nécessaires sur le premier semestre de cette année. Ces dépenses se réduisent et le besoin en trésorerie se fait moins pressant ; l'espoir est grand qu'elle ne soit pas utilisée.

Mme MARTIN précise que depuis août, il n'a pas été nécessaire de l'activer comme cela a pu être envisagé.

MME ROMAIN désire savoir si, concernant le city stade, une concertation a eu lieu avec la ville de La Falaise qui elle-même construit un parc de jeux, afin de s'assurer que ce ne soit pas la même chose à 300 mètres d'écart.

M. Le MAIRE indique que ce n'est pas le même principe de city stade. Il y a eu des échanges avec Madame la Maire de La Falaise : ce sont deux projets différents. La ville de La Falaise adresse son projet aux enfants de sa commune, Epône dédie le sien aux jeunes et moins jeunes de sa commune, avec un terrain plus grand que le city stade de La Falaise.

Ce projet inclut une vraie piste avec deux pistes d'athlétisme — une piste de vitesse de 80 mètres et un tour de stade de 200 mètres — du saut en longueur, du saut en hauteur. C'est un concept un peu large afin qu'il puisse également bénéficier aux enfants du collège dans leur pratique d'EPS et également pour essayer de développer l'activité athlétisme et éventuellement déclencher une section athlétisme à Epône pour les moins jeunes.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Voyage présidentiel en Serbie**

J'ai eu l'honneur de faire partie de la délégation qui accompagnait M. le Président de la République, Emmanuel Macron, en Serbie les 29 et 30 août 2024.

À cette occasion, les relations partenariales développées avec la ville de Prokuplje, la charte de l'Amitié signée entre nos deux villes, les actions communes autour du devoir de mémoire, de la culture et de la jeunesse ont pu lui être présentées ainsi que notre ville et ses projets.

Rappelons que notre coopération constructive avec Prokuplje a notamment conduit à ériger à Prokuplje la statue du Général Tranié qui a joué un rôle libérateur en repoussant les armées allemandes et austro-hongroises pendant la Grande Guerre. Ce symbole fort de notre histoire partagée illustre parfaitement les liens profonds qui unissent nos deux nations.

Les différents événements et rencontres auxquels j'ai pris part ont conforté ma conviction de faire vivre des liens forts avec la Serbie et à les renforcer au bénéfice de nos pays et notre ville d'Épône.

Les échanges fructueux et pleins d'avenir pour Epône ont conclu ses deux journées de voyage présidentiel.

- **Forum des associations**

Une belle affluence au forum de la rentrée, le 7 septembre dernier avec la présence de nos 26 associations et 3 services de la ville en lien avec la population : la culture, le social et la jeunesse. Je tiens à remercier chaleureusement nos associations toujours enthousiastes à faire vivre notre ville.

- **Côté travaux**

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions d'apprentissage et de bien-être dans nos 5 écoles le jour de la rentrée scolaire, la ville a profité de leur absence pendant les vacances d'été pour procéder à des travaux d'entretien et de rénovation, représentant 214 heures de travail réalisées en régie interne par nos agents des Services Techniques et Espaces verts, renforcés par des prestataires extérieurs et un investissement de 159 000 € TTC.

Retrouvez le détail des travaux dans le nouvel Epône Magazine en cours de distribution jusqu'à demain. Si vous ne le recevez pas, je vous invite à utiliser la démarche en ligne du site internet www.epone.fr.

- **Les autres chantiers avancent**

Le stade des Aulnes poursuit ses travaux de vestiaires supplémentaires et la création du city stade pour une livraison en fin d'année 2024 et une inauguration début 2025.

Lancement en septembre des travaux de construction de la maison médicale, place de la Libération, pour une durée de 18 mois, financée par le département des Yvelines à 70 %, avec une pose de la 1^{re} pierre le 18 novembre.

L'ouverture dans quelques jours de l'aire de jeux au bout du monde, avec une animation familiale, dimanche 29 septembre de 15 h à 18 h.

Beaucoup de projets avancent, sortent de terre pour le bien-vivre à Epône, notamment la partie sportive en accession en libre accès.

- **Terrains de tennis**

La municipalité est engagée activement dans les discussions et ajustements nécessaires avec le bureau du Club de Tennis. Plusieurs réunions se sont déjà tenues

entre les membres du bureau du Club de tennis et la municipalité, moi-même, trois réunions où nous avons avancé jusqu'à un point où le Département a accepté de modifier son projet initial. La municipalité assurera la mise en place d'au moins deux terrains de tennis couverts, en prenant part financièrement à la couverture des deux terrains, voire trois selon l'économie d'échelle qui peut être faite par rapport aux desiderata du Club de tennis et l'optimisation que l'on réalise avec le Département. Pendant la période allant de la démolition à la reconstruction des infrastructures, la Ville prendra en charge le salaire des deux professeurs sous forme de subvention exceptionnelle au Club de tennis afin que leur salaire soit assuré en cas de perte d'activité jusqu'en août 2025.

Commentaires

M. BOLLE souhaite connaître les modifications envisagées par le Département par rapport à ce qui était prévu à l'origine.

M. le MAIRE explique que le Département revoit le projet dans son ensemble suite aux demandes du club de tennis. Il était prévu trois terrains non couverts, un club-house indépendant des cours des tennis, des parkings au nord.

Les membres du club de tennis et la municipalité ont fait valoir le bénéfice pour eux d'avoir les parkings au sud et les cours de tennis au nord ainsi que le club-house attenant à une structure ouverte des deux terrains couverts, ce qui permet des économies d'échelle par rapport à un club-house à l'extérieur. En prenant en part la charge de la couverture des terrains, cela fait également des économies puisque beaucoup de clôtures très chères ont été prises en compte.

Tout le projet est revu par rapport aux demandes du club de tennis pour pouvoir livrer soit deux terrains couverts minimum, soit trois terrains couverts. Le club de tennis et le maire attendent une nouvelle proposition de plan par le Département.

M. BOLLE demande à quelle échéance ces terrains seraient opérationnels.

M. le MAIRE annonce une date de livraison des terrains pour fin décembre 2025, 1^{er} trimestre 2026. Toutes les informations sont partagées avec les membres du Bureau du club de tennis. Il profite de l'occasion pour les remercier de leur collaboration.

• Rentrée scolaire

Une rentrée scolaire qui s'est déroulée sous les meilleurs auspices, je remercie mon adjoint Didier Dirol pour son investissement auprès des acteurs éducatifs ainsi que l'ensemble des élus pour leur présence à la rentrée des classes.

979 écoliers ont repris le chemin des classes et ont retrouvé leurs camarades et enseignants.

La préparation menée en amont a permis d'accueillir parents et enfants dans les meilleures conditions, avec des classes prêtes, des équipements rénovés et des enseignants pleinement engagés et nous leur souhaitons une excellente année !

Les derniers chiffres actualisés au 5 septembre par école et par classe :

- Lavandes : 112 élèves (ouverture à 130 et fermeture à 96) : 39 PS/33 MS/40 GS
- Pervenches : 180 élèves (ouverture à 228 et fermeture à 192). Nous avons ouvert alors que nous n'avons pas encore les enfants... 65 PS/53 MS/62 GS
- Perce Neige : 78 élèves (ouverture à 98 et fermeture à 64) : 28 PS/34 MS/16 GS
- Madeleine Vernet : 443 (ouverture à 495 et fermeture à 459) : 74 CP/102 CE1/91 CE2/86 CM1/90 CM2
- Louis Pasteur : 168 (ouverture à 193 et fermeture à 162) : 31 CP / 38 CE1 / 35 CE2 / 24 CM1/40 CM2.

Commentaire

M. TRUFFAUT souhaiterait le tableau récapitulatif par classe afin de voir les différences de densités ou pas par classe fournit par Madame LANDOT.

• **Remerciements**

Je remercie chaleureusement l'ensemble des agents de tous les services pour leur engagement quotidien, leur contribution est essentielle au bon fonctionnement de la ville, à l'épanouissement de chacun et à faire vivre notre petite ville à laquelle nous sommes toutes et très attachés.

ORDRE DU JOUR

M. Le MAIRE précise que les deux premiers points de l'ordre du jour ont été rajoutés après les dates des commissions. Tous les documents ont été envoyés en même temps que la convocation et présente ses excuses pour ne pas les avoir présentés en commission. Les travaux pour la convention (le 2^{ème} point) sont arrivés très tardivement du CIG, et le premier point aurait mérité un débat un peu plus important en commission scolaire. Pour cette raison, il est permis de débattre aujourd'hui sur ce point puisque cette grande mesure doit être prise pour faire gagner du pouvoir d'achat aux familles épônoises.

M. BOLLE souhaite que le fait de ne pas passer les délibérations en commissions ne devienne pas une habitude. Il regrette que la commission finance ait été supprimée alors qu'elle a également cette fonction de pouvoir récupérer des dossiers arrivés un peu tard, afin que l'on puisse tout de même en débattre.

M. Le MAIRE l'entend et assure faire au mieux. Ce n'est pas quelque chose de volontaire, mais par rapport aux délais impartis pour instruire ce dossier, raison pour laquelle cette délibération intervient ce soir et non au prochain conseil de décembre, afin de ne pas faire manquer le gain de cette baisse aux familles épônoises de deux mois.

M. BOLLE fait remarquer que des questions seront posées aujourd'hui qui auraient pu être posées en commission, ce qui aurait été préférable pour la clarté des débats.

1 – TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE DISPOSITIF « CANTINE A 1 € »

MME MOTTIN présente le rapport de présentation.

Sur le dispositif : afin de permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 €, l'État accorde une aide financière aux communes rurales de moins de 10 000 habitants qui instaurent une grille tarifaire progressive de trois tranches minimums, dont la plus basse, à 1 € maximum pour les cantines de leurs écoles primaires.

Après vérification, Epône est éligible au dispositif. L'aide de l'État est de 3 € par repas servis à 1 €, plus 1 € supplémentaire si les repas respectent la loi Egalim, ce qui est le cas d'Epône. Cette mesure de 1 € supplémentaire n'est en vigueur que depuis janvier 2024.

L'État s'engage sur trois ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité, la collectivité ayant la possibilité d'en sortir avant si elle le souhaite.

Le tarif à 1 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €. Le fait que l'on travaille sur le quotient CAF a rendu les choses plus compliquées.

Depuis quelques mois, on a conduit une étude afin de déterminer combien d'enfants qui ont mangé à la cantine en 2023 pouvaient bénéficier du tarif à 1 € afin de connaître l'excédent auquel on pouvait prétendre avec cette aide de l'État. Nous voulions utiliser cette aide de l'État pour en faire profiter les familles qui ne sont pas éligibles au 1 € en diminuant leur tarif. Je dois préciser que cette démarche de répercuter l'excédent dont on bénéficie au profit des familles non éligibles, n'est absolument pas une obligation du dispositif. C'est un choix qui est fait par la municipalité de manière à soutenir le pouvoir d'achat des familles.

Cette étude a pris du temps puisque jusqu'à présent les familles fournissaient leur quotient familial issu de la déclaration de revenus alors que c'est le quotient CAF dont on avait besoin. Au fur et à mesure que les familles commençaient à enregistrer l'inscription de leurs enfants à la cantine, on leur imposait de donner leur quotient CAF, mais à Epône, on laisse les familles le faire quand elles veulent ; dans certaines municipalités, au 15 juillet, toutes les inscriptions de cantine qui ne sont pas faites, les familles sont au tarif maximum. Donc nous nous sommes retrouvés avec peu de familles qui avaient fait les inscriptions, donc peu d'éléments de quotient CAF et ce n'est que récemment, à la rentrée scolaire, que nous avons commencé à avoir un nombre suffisant d'inscriptions et de quotients CAF pour pouvoir affiner l'étude et avoir un échantillon représentatif. Jusqu'à fin août, nous avons environ 25 à 28 % d'inscription, ce qui ne permet pas une étude sérieuse d'extrapolation à la totalité des enfants inscrits. Là, nous avons 62 à 64 % des enfants inscrits et nous nous sommes rendu compte que l'on pouvait affiner notre étude pour la présenter à ce conseil, mais malheureusement, pas dans le délai pour la présenter à la commission.

Avec cet échantillon et l'extrapolation qui est faite sur l'effectif total, nous avons déterminé qu'un peu plus de 47 % des enfants qui mangent à la cantine sont éligibles à la cantine à 1 €, c'est presque la moitié des enfants, soit 320 enfants sur 670, ce qui devrait nous permettre d'engranger un excédant à partir de l'aide de l'État plus le paiement à un 1 € des familles, par rapport aux sommes que l'on aurait perçues au tarif actuel et de redistribuer aux tranches supérieures à 1 000 € selon la nouvelle grille tarifaire qui vous a été présentée.

La répartition des enfants selon les nouvelles tranches — donc avec le quotient CAF :

- ✓ Inférieur ou égal à 1 000 €, 319 enfants, soit 47,61 %
- ✓ Entre 1 001 € et 1 200 €, 57 enfants, soit 8,5 %
- ✓ Entre 1 201 € et 1 400 €, 81 enfants, soit 12 %
- ✓ Entre 1 401 € et 1 600 €, 53 enfants, soit 8 %
- ✓ Entre 1 601 € et 2 000 €, 83 enfants, soit 12,39 %
- ✓ Au-delà de 2 000 €, 75 enfants, soit 11 %

Les extra-muros ne sont pas concernés.

Quelques éléments plus synthétiques et les conséquences de cette nouvelle tarification :

Désormais, tous les enfants qui sont actuellement au tarif F, c'est-à-dire le tarif le plus bas, presque tous ceux qui sont au tarif E et D ne paieront plus que 1 € au lieu de 4,15 € à 2,97 € selon la tranche F, E ou D.

Pour une famille avec deux enfants, cela représente une économie sur l'année de 552 € si elle est actuellement en tranche F, 745 € si elle est en tranche E et 882 € si elle est en tranche C.

Avec la nouvelle grille tarifaire, les enfants qui sont actuellement en tranche C à 4,77 € ne paieront plus que 3,60 € ou 3,80 €, soit une économie de 0,97 € ou 1,17 € par repas, ce qui représente pour une famille avec deux enfants, l'économie sur l'année va de 272 € à 328 €.

Pour ceux en tranche B à 5,40 €, l'économie est de 0,60 € à 1,80 € selon leur quotient CAF et même pour les familles les plus aisées en tranche A, l'économie sera de 0,94 € à 1,94 € par repas, ce qui pour une famille de deux enfants donne une économie annuelle qui va de 263 € à 543 €.

C'est donc significatif pour toutes les familles qui ont des enfants qui mangent à la cantine et c'est un vrai coup de pouce qui est donné à toutes les catégories sociales et pas seulement aux catégories les plus défavorisées.

La mise en application s'effectuera à la rentrée de la Toussaint, au 4 novembre. Toutes les autres dispositions reprises dans la délibération sont les mêmes que celles qui étaient dans la précédente délibération des tarifs. La tranche F pour les enfants du SAMU Social, la tranche A+ pour les extra-muros, les 4 € supplémentaires lorsque les inscriptions ne respectent pas les délais et donc la présence n'a pas été précédemment réservée

et la restauration du mercredi n'est pas comprise puisqu'elle est incluse dans l'espace loisirs.

Commentaire

MME ROMAIN suppose que d'autres enfants vont pouvoir venir manger. Comment va s'organiser cet accueil ?

M. le MAIRE explique qu'un petit réaménagement sera à faire à l'école des Lavandes, toutes les autres écoles seront capables d'accueillir un flux estimé à 20 % supplémentaire par rapport à ce tarif de cantine à 1 €. Le cahier des charges de la restauration scolaire ne change pas, il reste le même qui a été négocié avec Yvelines Restauration il y a un an. Monsieur le Maire remercie Danielle MOTTIN et ses services et Didier DIROL d'avoir travaillé assidument sur le sujet afin que les familles puissent bénéficier au plus vite de ces réductions.

M. BOLLE rétorque que cette mesure a été mise en place en 2019, mais salue cette délibération. Il se fait confirmer les 20 % anticipés dans le flux.

M. Le MAIRE indique que ce taux de 20 % dispatché sur les cinq écoles est inscrit par rapport aux expériences vécues dans les villes environnantes qui se sont positionnées sur ce dispositif.

M. TRUFFAUT souligne que le périscolaire reste à l'identique, mais s'interroge sur le décalage de trésorerie — le remboursement se fait tous les quatre mois — qui représente environ 20 000 € par mois. Qu'est-il prévu ?

M. Le MAIRE précise que seul le premier sera difficile puisqu'après, les remboursements suivront.

C'est donc un coup de pouce supplémentaire aux familles épônoises après les 10 € supplémentaires de la carte Imagin'R cette année et la prise en charge 60 € de remboursement supplémentaire sur la carte scolaire afin d'éviter le surcoût important et maintenant, cette disposition de pouvoir d'achat supplémentaire qui, après contrôle de la légalité à la Préfecture, sera mise en place au plus vite, dès le retour des vacances, le 4 novembre.

Délibération 2024-041

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour),

DÉCIDE :

1. **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches nécessaires pour que la commune d'Épône intègre le dispositif « Cantine à 1 € » ainsi que la bonification EGAlim.
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents, avec l'ANSP et autres organismes, permettant l'adhésion au dispositif « cantine à 1 € », ainsi qu'à la bonification EGAlim.
3. **D'accepter** la modification de la tarification de la restauration scolaire en se basant désormais sur le quotient familial de la CAF.
4. **D'accepter** la nouvelle tarification proposée pour la restauration scolaire à dater du 4 novembre 2024.
5. **De préciser** que la tarification des autres activités péri et extrascolaires n'est pas concernée par les dispositions de la présente délibération.
6. **Précise** de transmettre la présente délibération à :
 - o La préfecture de Versailles

2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU CIG GRANDE COURONNE POUR DES MISSIONS PONCTUELLES

M. Le MAIRE présente le rapport de présentation.

Nous avons des agents malades, des agents qui ne sont pas recrutés et pour éviter un dysfonctionnement des différents services et assurer la continuité du service, nous faisons appel au CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) de la Grande Couronne pour des missions temporaires qui peuvent couvrir quelques jours ou quelques mois sur la base de 35 h maximum par semaine.

L'intérêt pour la collectivité portera principalement sur le gain de temps dans le recrutement tout en bénéficiant de l'expérience et des garanties de sécurité offertes par le CIG.

Cette convention est arrivée très tardivement de la part du CIG. Nous vous l'avons envoyée avec la convocation avant le Conseil municipal. Avez-vous des questions ou des remarques sur cette convention ? (Non).

Délibération 2024-042

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour)

DÉCIDE :

1. **D'approuver la convention de mise à disposition d'agents** entre la ville d'Épône et le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne, visant à pourvoir des agents pour des missions ponctuelles de renfort ou de remplacement temporaire.
2. **D'autoriser Monsieur Ivica JOVIC, Maire de la ville d'Épône, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**
3. **De fixer les modalités d'exécution des missions conformément aux termes de la convention :**
 - o Les missions ponctuelles concernent le remplacement d'agents absents pour maladie, congés ou toute autre situation imprévue, ainsi que le renfort d'équipes dans le cadre de surcroît de travail.
 - o Les agents mis à disposition seront rémunérés conformément aux dispositions prévues par le CIG de la Grande Couronne, avec prise en charge des frais associés par la ville d'Épône.
4. **De prévoir une ligne budgétaire** au budget communal permettant de couvrir les frais relatifs à la rémunération des agents mis à disposition et aux coûts liés à la convention.
5. **De transmettre la présente délibération à**
 - o La préfecture de Versailles.

A- TRAVAUX, URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITÉ, VIE ÉCONOMIQUE ET ESPACES VERTS

A1 – VENTE PARCELLE J430 SISE 10 RUE CHEMIN NEUF

M. FASQUEL présente le rapport de présentation.

Nous avons mis en vente la parcelle 10 Chemin Neuf qui a été évaluée par les Domaines. Monsieur MOISY s'est porté acquéreur pour 132 566 €.

Délibération 2024-043

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité, (29 Voix)

DÉCIDE :

1. Procède à la cession de la parcelle section J numéro 430 à Monsieur MOISY Cyril pour un montant de 132 566 € (Cent trente-deux mille cinq cent soixante-six euros).
2. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession, mandats de vente, toute pièce et tout acte notarié à intervenir.
3. De transmettre la présente délibération à
 - o La préfecture de Versailles

A2 – MOTION D'OPPOSITION LNPN

M. le MAIRE présente le rapport de présentation.

On vous propose de voter une motion d'opposition à la nouvelle ligne Paris-Normandie. Nous en avons également débattu en commission. Cette motion est pour soutenir la cause de toutes les communes de GPSEO qui s'opposent à cette construction pharaonique, un gouffre financier pour l'État dans la façon dont ils ont présenté cette ligne LNPR. Epône est solidaire de cette opposition à cette ligne. J'ai participé à une distribution de tracts jeudi dernier à la gare de Mantes-la-Jolie avec une vingtaine d'autres maires de GPSEO. Aujourd'hui, la façon dont s'est présenté, la façon dont s'est concerté ne répond pas du tout aux critères d'une concertation publique juste et ce projet est destructeur de terrains agricoles, destructeur de terres économiques, destructeur de maisons individuelles et de quartiers entiers. Nous nous y opposons et j'espère que le Conseil municipal votera à l'unanimité cette motion.

Commentaires :

M. BOLLE. J'aimerais que mon intervention soit notée au compte-rendu.

Pourriez-vous corriger la délibération ? Vous avez fait un copier/coller de la délibération GPS&O et du coup, la délibération telle que l'on s'apprête à voter ne correspond pas à Epône. Dans les pièces que vous nous avez remises, « il est demandé aux membres du Conseil municipal de réaffirmer la solidarité de la Communauté urbaine avec les communes », alors que c'est le contraire : on réaffirme la solidarité de la commune avec GPS&O. De plus, il est demandé « d'autoriser la Présidente à engager les études » alors que nous n'avons pas d'études à faire et vous êtes maire. Il faudrait corriger la délibération en l'adaptant de manière à ce que cette motion soit une motion qui émane d'Epône. C'est pour le côté formel.

« Sur le fond, de manière générale, je ne suis pas favorable à ce type de motions qui s'inscrivent le plus souvent dans des querelles politiques, c'est d'ailleurs aussi le cas de celle-ci.

Pour autant, je vais la voter, car le projet actuel est une aberration sur de nombreux plans. Même si certains arguments présentés dans la motion sont discutables, voire un peu de mauvaise foi, c'est une façon de répondre aussi à l'arrogance affichée par SNCF réseau au cours de ces derniers mois.

Les réunions menées, tant avec les élus qu'avec le grand public, donnent en effet l'impression que cette concertation n'est (n'était ?) que de pure forme et que tout était ficelé, sur le thème "Circulez, il n'y a rien à voir". J'ai participé à la 1^{ère} réunion de concertation début mai à Rouen et les questions que j'ai posées à la SNCF sont toujours sans réponse aujourd'hui. Aucune actualisation des études depuis 2012, aucun re-questionnement d'un projet qui doit répondre à de nouveaux enjeux écologiques et de mobilité, et tout cela sans volonté de faire travailler ensemble les élus des territoires concernés. Cette posture de SNCF réseau est inacceptable et ils portent une lourde responsabilité sur l'impasse dans laquelle se trouve ce projet aujourd'hui.

C'est bien dommage d'en être arrivé à cette situation de blocage, car la saturation du trafic ferroviaire sur la ligne actuelle est une réalité et ne rien faire met en risque la régularité future du RER E et des trains normands.

S'opposer à un projet obsolète et totalement à côté des enjeux actuels, c'est bien, mais proposer des alternatives pour répondre aux besoins d'amélioration de la mobilité durable, c'est mieux. Cela fait plusieurs années que j'évoque dans les réunions publiques et auprès des élus de tout bord la possibilité d'utiliser les infrastructures existantes sur la rive droite (celles utilisées

par les trains de la branche Mantes par Conflans) pour faire passer les trains normands. La construction d'un tunnel de seulement 6 km, dédié à la LNPN entre Chanteloup-lès-Vignes et Achères, couplée à la rénovation des lignes actuelles entre Mantes et Chanteloup mériterait d'être étudiée. Cette solution aurait aussi le mérite de rendre inutile le projet de saut de mouton en amont de Saint-Lazare et d'améliorer les conditions de transport de nos voisins de la rive droite pour les trains de la ligne J6.

Par cette déclaration préalable au vote, je veux surtout insister sur la nécessité de rester constructifs. OK pour envoyer un message fort pour stopper une manière de faire totalement inappropriée, mais ne tombons pas collectivement dans une posture démagogue et pas à la hauteur des enjeux.

La LNPN, ce n'est pas qu'un caprice des Normands qui veulent gagner 10 minutes de trajet. Ne mentons pas à nos administrés, si rien n'est fait, ce seront, à terme, toutes les liaisons ferroviaires de l'Ouest parisien, EOLE compris, qui seront dégradées. Et on arrivera à un résultat inverse de ce que nous cherchons tous, avec un report modal d'usagers actuels du train vers la voiture !

Avec cette motion, GPS&O défend ses intérêts de court terme, mais il va falloir reprendre un peu de hauteur de vue et se remettre autour de la table pour proposer des alternatives acceptables par tous. Je vous l'ai déjà proposé à plusieurs reprises, je me tiens à disposition des groupes de travail pour que nous soyons force de proposition sur ce sujet. »

Je vous remercie.

M. le MAIRE. Je tenais à compléter votre information par le fait qu'effectivement, beaucoup de maires de la GPS&O sont d'anciens cheminots qui ont déjà évoqué ces différents points que vous venez d'aborder, lors des différentes réunions avec la SNCF. La ligne LNPN n'améliorerait pas le transport de la ligne du RER EOLE, mais au contraire, elle la déstructurerait encore plus puisque dans un projet caché de la SNCF, un passage de fret beaucoup plus important est prévu sur ces lignes qui risquent de gêner le cadencement du RER EOLE jusqu'à Mantes-la-Jolie. La ligne LNPN était plutôt un prétexte pour Édouard Philippe, qui est l'instigateur de ce projet, de dire : « cela va vous aider pour le RER », c'est faux.

M. BOLLE. Je n'ai pas dit cela. Je dis que si l'on ne fait rien, on va tous être perdants. Aujourd'hui, nous allons voter cette motion avec vous parce qu'effectivement, la manière dont la consultation a été réenclenchée par SNCF Réseau est juste scandaleuse, mais pour autant, ce n'est pas pour cela qu'il faut dire que l'on balaie définitivement ce sujet de la LNPN. J'appelle de mes vœux un travail constructif de la part de GPS&O, avec la Région Île-de-France, avec la Région Normandie pour trouver une solution durable. Je propose une piste, ne cherchez pas à reformuler ce que j'ai dit. Je ne dis pas que la LNPN va permettre de désaturer le réseau tel quel, mais je dis que si l'on ne fait rien, on va à l'engorgement.

Il ne faut pas mentir aux gens non plus, dans les arguments développés dans la motion, il y a des arguments qui sont un peu spécieux, cela fait partie du jeu, je l'accepte et je la voterai comme cela, mais je voulais intervenir sur le point de manière plus générale pour rappeler que l'on a une responsabilité collective pour trouver une solution qui permette de répondre au problème qui va se poser à partir de 2030. Et le fret en fait partie.

M. le MAIRE. C'est noté.

Je complète tous ces propos avec également une motion de la Région Île-de-France qui a été votée contre la ligne LNPN qui s'ajoute à ces différentes motions où le territoire des Yvelines et la Région Île-de-France sont solidaires contre cette ligne.

M. BOLLE. La motion, ce n'est pas cela. On est contre le projet actuel. On parle du projet actuel, pas du projet LNPN, les mots ont un sens.

M. le MAIRE. C'est ce que j'ai toujours dit également à titre personnel. C'est le projet actuel, tel qu'il est défini qui n'est pas du tout adapté à notre territoire.

M. HUSSAIN-ZAIDI. Comme mon collègue, Emmanuel Bolle, je ne suis jamais favorable aux motions politiques qui sont souvent des motions partisans, menées par des politiques locaux. Vous aimez bien les motions : on a eu la motion Péresse pour la Région, on a la motion Bédier pour le Département. Je suis élu d'Epône, je m'intéresse à des sujets locaux sur Epône. Les motions, habituellement, sont partisans. Exceptionnellement, je voterai cette motion parce qu'en effet, je suis opposé à cette LNPN. Ce n'est pas non plus une motion contre l'État, contre la Région Normandie, je ne rentre pas dans ces guéguerres politiciennes entre l'État, entre les régions diverses. Ce qui m'intéresse, c'est tout ce que cette LNPN risque d'engendrer sur notre

territoire et j'aimerais bien que l'on en parle un peu plus aux Epônois, parce qu'il y a deux belles banderoles avec un QR Code, mais aucune information. Il faut communiquer avec les Epônois et leur expliquer concrètement ce que c'est. On a un peu l'impression de voir une caste d'élus en train de distribuer des tracts sans même discuter réellement de ce projet.

M. le MAIRE. Au niveau communication, GPS&O fait un certain nombre d'actions, notamment une petite vidéo est en train de tourner actuellement qui explique ce qu'était la ligne LNPN et pourquoi les maires de GPS&O s'y opposaient. La Région Île-de-France commence à communiquer sur le sujet et je suis content d'entendre que tu vas voter pour et que tu peux aller outre tes principes.

M. HUSSAIN-ZAIDI. Mon intérêt principal depuis que je suis élu d'Epône, et même avant, c'est l'intérêt des Epônois, la ville où j'ai grandi.

Délibération 2024-044

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité, (29 Voix Pour)

DÉCIDE :

1. **S'opposer** au projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie tel qu'exposé en annexe « cartographie de la LNPN et impacts sur le territoire GPS&O ».
2. **Rappelle** que l'opposition de la Communauté Urbaine à ce projet a déjà été exprimée par la Présidente lors des différents COPIL et par courrier au délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine en charge de ce dossier, comme par les élus du territoire lors des réunions de concertation préalable.
3. **Réaffirme** la solidarité de la Communauté Urbaine avec les communes contre le projet de LNPN.
4. **Interpelle** l'État afin qu'il privilégie le développement du transport fluvial et respecte ses engagements sur la régularité et l'offre de transport sur le territoire.
5. **Sollicite** le soutien de la Présidente de la Région Île-de-France contre le projet de LNPN.
6. **Communique** au Président de la Région Normandie cette motion d'opposition du projet LNPN.
7. **Demande** à SNCF Réseau que GPS&O soit étroitement associée au projet, notamment aux instances techniques préparatoires et à l'ensemble des instances de décision, qu'elle puisse disposer de l'ensemble des études préalables, études d'impacts et données d'entrée, et que les délais de concertation soient prolongés pour une concertation de qualité.
8. **Autorise** la Présidente de la Communauté Urbaine à engager les études et à prendre tous les actes nécessaires à la conduite de cette motion d'opposition.
9. **De transmettre** la présente délibération à
 - o La préfecture de Versailles ;
 - o La Région Île-de-France ;
 - o La Région Normandie.

A3 – RÉFACTION EXCEPTIONNELLE SUR LES LOYERS DE LA LOCATAIRE DU LOGEMENT COMMUNAL SIS 2 BIS PLACE DU MARCHÉ

M. le MAIRE présente le rapport de présentation.

Nous avons débattu sur le sujet en commission. J'ai entendu vos arguments sur la question. Nous avons une locataire qui habite au 2 Place du Marché. Nous avons fait des diagnostics thermiques sur le logement et il s'avère qu'il est E au niveau énergétique, assez mal isolé, des problèmes de fenêtres cassées, pas réparées. Notre locataire nous a sollicités pour un défraiement de 750 € pour prendre en charge une partie de l'excès de sa facture énergétique de cet hiver. Nous vous proposons

d'accéder à sa demande sur le biais des trois derniers loyers qu'elle devait payer, soit 250 € sur le mois de juillet, août et septembre, et son bail prend fin également maintenant. Nous sommes en train de rechercher très activement un logement pour la reloger et libérer cet appartement.

Commentaires

M. TRUFFAUT. Même remarque qu'en commission. Personnellement, je m'abstiendrai parce que tellement de gens ont souffert pour payer leur facture d'électricité, et ce n'est pas facile, mais l'on ne sait pas comment cette personne a chauffé, elle a pu chauffer fenêtres ouvertes ou autres, mais il y a sûrement des problèmes d'isolation, donc j'encourage le locataire du dessous de faire la même démarche. Il ne faut pas oublier que le loyer est très bas par rapport au logement puisque c'était un loyer marché à 1 000 € à l'époque, et je crois que la personne paie 600 €. Je pense que c'est légèrement exagéré et je suis content que 50 % de la taxe foncière, part communale, aille rembourser les frais d'électricité de Madame ABDI. Je m'abstiendrai.

M. BOLLE. Nous sommes sur la même position.

M. le MAIRE. La municipalité ne peut pas défrayer les factures énergétiques de tous les habitants de la ville qui sont logés par des bailleurs ou des propriétaires privés. Sur notre logement communal, on vous propose de le faire. Vous décidez de vous abstenir, c'est votre choix.

Délibération 2024-045

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité des suffrages exprimés, (23 Voix Pour, 6 Abstentions).

6 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Epône au Cœur »).

DÉCIDE :

1. *De fixer une réfaction exceptionnelle sur les loyers des mois de juillet, août et septembre 2024, d'un montant mensuel de 250 euros;*
2. *Précise de transmettre la présente délibération à*
 - *La préfecture de Versailles*
 - *Au service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.*

A4 – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES SUR LA PARCELLE CADASTRALE SECTION G NUMÉRO 273

M. le MAIRE présente le rapport de présentation.

La construction d'un nouveau collège, très longuement attendu sur Epône, commence par ce premier point. Aujourd'hui, le Département nous demande de signer un permis de construire. En réalité, c'est la pose de deux Algéco neufs à un endroit qui ne gênera pas le début des travaux en avril 2025, et se débarrasser des deux Algéco, très obsolètes et très inconfortables, qui gênent pour la construction du nouveau collège en avril.

Nous vous demandons aujourd'hui d'autoriser le Conseil départemental des Yvelines à déposer son permis de construire.

Commentaires

M. BOLLE. Une question et une intervention. En commission, on en a parlé et vous venez de redire que le début des travaux commençait en avril 2025 ; or, dans l'étude environnementale qui a été produite par le Conseil départemental en soutien de sa demande à la DRIAT — page 137, si je ne dis pas de bêtises —, il est indiqué que les travaux lourds ne seront pas entamés en période de reproduction des oiseaux, donc sur la période d'avril à septembre. Vous m'avez dit en commission que vous n'aviez pas la réponse et que vous la donneriez en Conseil municipal.

M. le MAIRE. Je ne l'ai pas obtenue de la part du Département. Ce ne sont pas des travaux lourds. J'espère que le Département a des personnes assez compétentes pour penser à tout cela.

M. BOLLE. Ils s'y sont engagés par écrit dans l'étude. Si l'on maintient la date d'avril, c'est antinomique avec l'engagement qui a été pris par le Département lui-même.

M. le MAIRE. De toute façon, s'il faut passer par une compensation, ce sera fait.

M. BOLLE donne lecture de son intervention.

« Sur ce projet du collège, vous avancez exactement comme SNCF Réseau sur le projet de la LNPN, à marche forcée, sans prendre la peine de vous projeter sur les besoins réels à moyen terme. Vous avez été destinataire en juillet dernier d'un dossier élaboré par un collectif des adhérents du club de tennis, qu'ils ont transmis à M. Bédier, Président du Conseil Départemental. Le collectif a reçu une réponse de M. Bédier qui indique que les prévisions démographiques montrent que les besoins à long terme ne dépasseront pas 850 élèves. J'imagine que ces estimations du Département ont été faites à partir de données que vous et les maires de Mézières et de La Falaise leur avez communiquées. Le maire de Mézières dit que vous ne lui avez jamais rien demandé par rapport à ses effectifs. Pouvez-vous les partager avec nous et le collectif qui a sollicité M. Bédier, et vous-même en tant que maire d'Epône, car quand le département écrit : "À ce jour, les prévisions d'effectif de collégiens sur le long terme se rapprochent plus de 800 à 850 élèves que de 1000 élèves", je ne vois pas sur quoi il peut s'appuyer pour affirmer cela, ou alors, on leur amène des chiffres erronés ! » Vous connaissez comme moi la situation, les chiffres que j'ai publiés dans la Tribune...

M. le MAIRE. Qui sont les mêmes chiffres du collectif.

M. BOLLE. Effectivement, les chiffres ne mentent pas. Il y a 775 élèves qui devraient être scolarisés en collège d'Epône aujourd'hui, il y a 39 % de logement qui vont être construits — source INSEE — entre aujourd'hui et 2032, donc si l'on fait une règle de trois, même si cela ne marche pas tout à fait comme cela, je vous l'accorde, mais tout de même, on arrive à 1050.

M. le MAIRE. Vous le dites vous-même, cela ne marche pas tout à fait comme cela, mais l'utiliser quand même pour avancer les chiffres que vous avez avancés au collectif et sur votre tract.

M. BOLLE. Ce sont des mathématiques.

M. le MAIRE. Non, ce n'est pas mathématique. L'humain n'est pas mathématique. Il y a des T1 et des T2 où il n'y a pas d'enfants qui viennent. Vous avez beaucoup de familles épônoises qui se relogent à Epône, donc qui ne font pas d'apport d'enfants supplémentaires dans les infrastructures scolaires. Je l'ai dit en introduction de ce Conseil municipal, les chiffres des effectifs sont *a priori* identiques à ceux de l'année dernière sans augmentation importante, et pourtant, quelques logements ont été livrés.

M. BOLLE. Quelques.

M. le MAIRE. Quasiment la totalité des programmes qui sont faits. Il nous manque 54 logements à couvrir et une soixantaine de logements à Nexcity. Tous les autres logements ont été livrés et sont habitables. Il y a encore de la marge dans les classes pour accueillir les enfants.

M. BOLLE. C'est dans les maternelles où vous dites qu'il y a de la marge.

M. le MAIRE. C'est pour vous dire que votre règle de trois n'est pas totalement applicable, vous l'avez dit vous-même.

M. BOLLE. Qui va venir s'installer dans les logements qui vont être construits d'ici 2032 ? L'attractivité de ces logements est liée à leur localisation par rapport au RER. Donc, ce seront des actifs.

M. le MAIRE. Nous sommes en train de travailler le projet de la restructuration du centre-ville avec des habitations destinées et adaptées aux personnes âgées et qui sont considérées comme des logements sociaux. Pour 2032, dans vos chiffres, ils font partie de ces appartements que vous avez comptés. Il y aura 60 personnes âgées, ce qui fait que l'on n'aura pas plus d'enfants.

M. BOLLE. Le 1,39 que l'on applique, c'est effectivement la réalité du nombre de logements supplémentaires par rapport à aujourd'hui.

M. le MAIRE. Il y a beaucoup de T1 et T2 où il n'y a pas d'enfants. Ce n'est même pas le sujet. On vous demande de valider le déplacement de deux Algéco, mais on refait le projet du collège qui n'a rien à voir la pose de deux Algéco.

M. BOLLE. Il n'est jamais trop tard pour ne pas faire une erreur que l'on va tous payer.

M. le MAIRE. Mais vous voulez toujours profiter de n'importe quel évènement pour pouvoir essayer de vendre votre projet plutôt à Mézières-sur-Seine plutôt qu'à Epône. Nous tenons à notre collège à Epône. Nous avons fait des études de chiffres. Le collège et l'Éducation nationale ont fait des études de chiffres. On a des chiffres beaucoup plus précis que dans votre tract et dans le tract du collectif...

M. BOLLE. Donnez-les.

M. le MAIRE. ... sur le nombre de logements et sur la composition et la taille des logements et le programme des logements qui vont avoir lieu. Tant que vous ne les avez pas, n'inventez pas des chiffres.

M. BOLLE. Je n'invente rien du tout. Donnez les chiffres ! Mettez un point final à ce débat, donnez vos chiffres.

M. le MAIRE. Vous inventez des statistiques et des chiffres. Donc aujourd'hui, la question n'est pas de remettre en cause le collège, la question est de donner la possibilité au Département de poser deux Algéco pour qu'il puisse commencer la construction de ce collège qui est attendu depuis des années et des années. On ne va pas refaire les débats sur ce collège et du temps qu'il aura fallu pour l'avoir.

M. TRUFFAUT. Est-ce que vous vous engagez à donner les chiffres démographiques dont vous parlez ?

M. le MAIRE. Je n'ai aucun problème à vous les donner. J'espère que Monsieur BOLLE corrigera ses tracts.

M. BOLLE. Ce ne sont pas mes tracts, je me contente de faire des analyses par rapport aux données que j'ai, qui sont des données objectives : l'INSEE est *a priori* un organisme dont on ne remet pas en cause le travail.

M. le MAIRE. Vous parliez de Mézières-sur-Seine et vous disiez que mon collègue vous avait dit qu'il n'avait donné aucun chiffre au Département. L'année dernière, à Mézières-sur-Seine, les règles de l'INSEE et nationale au niveau des taux nationaux applicables par rapport à un nombre de logements se sont avérées complètement fausses. L'inspectrice de l'Éducation nationale ne l'a pas suivi dans les ouvertures de classes parce qu'effectivement les enfants attendus, par rapport à ces ratios, n'étaient pas au rendez-vous. C'est un fait, ce ne sont pas des chiffres et vous le savez.

Délibération 2024-046

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, À la Majorité (23 Voix Pour, 6 Contre).

6 Contre : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Epône au Cœur »),

DÉCIDE :

1. **D'autoriser** le Conseil Départemental des Yvelines à déposer un permis de construire en son nom sur une propriété communale à savoir la parcelle cadastrale section G numéro 273.

2. **Précise de transmettre la présente délibération à :**

- o La préfecture de Versailles

A5 – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'EXCLUSIVITÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG ENTRE LA VILLE, LA SOCIÉTÉ QUARTUS RÉSIDENTIEL ET LA SOCIÉTÉ EVOLTIS

M. le MAIRE présente le rapport de présentation.

La société QUARTUS avait été lauréat du concours pour nous aider à travailler la redynamisation et la restructuration du centre-ville. Depuis quelques années, nous sommes en études et nous travaillons avec lui. Une étude de la Fabrique Urbaine a été présentée aux Epônoises et aux Epônois le 6 juin dernier lors d'une réunion publique de concertation. Il y a eu des fiches actions et la délégation GPS&O a été votée au mois de décembre 2023 sur le sujet. Maintenant que tous ces points et ces critères ont été validés, il vient la suite classique de signer un protocole d'exclusivité avec Quartus et Evoltis afin qu'ils aient des garanties de pouvoir continuer à travailler avec nous. Nous sommes également très heureux de les avoir pour nous suivre dans ce dossier et dans ce projet parce qu'effectivement, par rapport à la version initiale, il a fondu comme neige au soleil au niveau du nombre d'appartements et au niveau de l'espace des aménagements publics, et il tient encore la route ; Quartus et Evoltis sont toujours désireux de vouloir travailler avec nous et d'aller jusqu'au bout avec nous sur ce projet dont nous avons tant besoin et pour nos commerces et pour nos habitants.

Aujourd'hui, nous vous proposons d'accepter de signer ce protocole d'exclusivité entre la ville et les promoteurs Quartus Résidentiel et Evoltis.

Commentaires

M. BOLLE. Toujours la même question : Monsieur Muller avait créé une commission élargie, pour travailler ensemble sur les projets sur le centre bourg, qui s'est réunie en mai 2021 — c'est à ce moment-là que Quartus avait obtenu l'accord majoritaire des participants pour poursuivre avec la ville ses réflexions sur le centre bourg. Cette commission ne s'est plus jamais réunie. Le projet du centre bourg concerne tous les Epônois — je vous rappelle que nous représentons tout de même une partie non négligeable des Epônois qui avaient voté pour nous en 2020. Est-ce que vous envisagez de réunir à nouveau cette commission pour nous tenir informés des débats que vous pouvez avoir avec Quartus dans le cadre de ce projet du centre bourg ?

M. le MAIRE. Comme je vous l'ai dit à la Commission, oui. À partir du moment où nous avons la réunion, les membres que vous avez choisis de votre équipe seront invités à faire partie de cette commission.

M. BOLLE. En trois ans et demi, il n'y a pas eu une seule réunion et vous avez tout de même continué à avancer avec Quartus.

M. FASQUEL. Non, il n'y a rien eu avec Quartus.

M. BOLLE. La preuve : il y a eu une évolution notable, comme Monsieur Jovic vient de le rappeler, du périmètre.

M. le MAIRE. Cela a été voté au mois de décembre 2023.

M. BOLLE. Il aurait été bien de réunir la commission à ce moment-là.

M. le MAIRE. Je ne veux pas renier ce que Monsieur Muller a dit, au contraire, mais je n'étais pas informé, car je ne faisais pas partie de cette commission élargie. On a préféré concerter les Epônois dans leur totalité, en présentant cela en réunion publique le 6 juin dernier.

MME ROMAIN. C'était plus une présentation qu'une concertation.

M. le MAIRE. C'est ce que l'on fait en commission élargie également.

M. BOLLE. Non. On travaille sur le fond, on analyse les différents dossiers, ce n'est pas le même travail.

M. le MAIRE. Vous avez votre méthode de travail, nous avons la nôtre, nous avons préféré la présenter à l'ensemble des Epônois plutôt qu'à un groupe politique minoritaire. Si cette commission devait venir à se réunir à nouveau, on vous invitera.

M. BOLLE. Nous ne parlons pas de la même chose. Vous parlez de l'étude de la Fabrique Urbaine. Je vous parle du projet Quartus.

M. le MAIRE. Il est guidé par l'étude de la Fabrique Urbaine. La Fabrique Urbaine impose des choses par le biais de l'architecte des Bâtiments de France, etc., donc le projet est obligatoirement guidé par le rendu de la Fabrique Urbaine.

MME ROMAIN. Le commerce dans la salle Jean Monnet ne vient pas de la Fabrique Urbaine.

M. le MAIRE. Si.

MME ROMAIN. Ce n'est pas vrai. On a échangé avec elle là-dessus.

M. le MAIRE. C'est elle qui a rendu son projet.

MME ROMAIN. Elle a dit qu'elle préférerait des petites unités.

M. le MAIRE. Elle n'est pas là ce soir pour vous contredire, vous et moi, donc c'est compliqué.

M. HUSSAIN ZAIDI. Merci, Isabelle, d'intervenir sur la salle Jean Monnet puisqu'au dernier Conseil municipal, j'avais évoqué la disparition de la salle Jean Monnet dans le petit guide de la ville. Vous m'avez assuré que cette salle allait continuer à exister, vous avez même accusé Isabelle Romain de tout soupçonner systématiquement, et là, apparemment, en voyant les plans, cette salle devient un commerce.

M. le MAIRE. Quand as-tu vu les plans ?

M. BOLLE. Là, ils sont en annexe.

M. le MAIRE. En décembre 2023, dans la proposition de la Fabrique Urbaine, vous ne les avez pas vu en présentation ?

M. HUSSAIN ZAIDI. On en parle depuis un moment.

M. le MAIRE. Le 6 juin, vous n'avez pas vu les plans à la réunion publique ?

M. BOLLE. Il n'y avait pas marqué « commerce ».

M. le MAIRE. Bien sûr que si, sur la Fabrique Urbaine, vous aviez les dessins.

MME ROMAIN. On l'a déduit dans les fiches.

M. le MAIRE. Parce que vous avez tous les travaux de la Fabrique Urbaine. Effectivement — merci de le rappeler, Madame Romain —, vous avez eu toutes les fiches d'une manière transparente.

MME ROMAIN. C'est là qu'on l'a découvert.

M. le MAIRE. Donc, vous l'avez découvert dès décembre 2023. On ne va pas refaire les débats...

M. BOLLE. Vous parlez de transparence, de concertation...

M. le MAIRE. Je suis pour la transparence et les débats sur les sujets qui sont à l'ordre du jour.

M. BOLLE. Eh bien, mettez le rapport de la Fabrique Urbaine sur le site de la commune !

M. le MAIRE. Lisez bien Epône Magazine suivant, vous allez avoir beaucoup d'instructions sur le projet du centre-ville également, comme tous les Epônois. Respectez un peu l'ordre du jour. Vous ouvrez toujours des débats sur des sujets qui n'ont pas à voir avec l'ordre du jour.

M. BOLLE. Nous y sommes en plein dedans ! On parle de signer un protocole d'exclusivité avec Quartus sur le centre bourg.

M. le MAIRE. On ne vous demande pas de refaire le projet du centre-ville ce soir, on vous demande de continuer à travailler avec Quartus pour arriver à un travail définitif et un rendu sur le centre-ville. De plus, je vous l'ai dit et je l'ai dit en réunion publique, toutes les fiches actions qui ont été posées par la Fabrique Urbaine et par l'architecte des Bâtiments de France ne seront pas nécessairement réalisées. Aujourd'hui, elles ont prévu une place de la salle des fêtes avec l'espace Jean Monnet pour accueillir une petite supérette ou deux ou trois autres commerces en façade. Dans la présentation, c'est quelque chose qui semble correct. Il faut trouver déjà

trouver la personne qui va tenir la supérette et il faut aussi que l'on trouve les bons accords financiers pour que l'on se sépare de la salle Jean Monnet.

M. BOLLE. Pourquoi ne pas l'avoir dit au dernier Conseil municipal au lieu de fuir le débat ?

M. le MAIRE. Je ne fuis pas le débat, je vous dis...

M. HUSSAIN-ZAIDI. C'est un mensonge en plein Conseil, je suis désolé. Il fallait juste le dire au lieu de dire que Madame Romain est soupçonneuse de tout.

M. le MAIRE. On ne vous a rien caché, vous l'avez depuis décembre 2023.

M. BOLLE. On ne l'a pas ! Nous ne l'avons pas ! Nous l'avons vu. Vous nous l'avez montré une fois en nous interdisant de prendre des notes.

M. le MAIRE. Vous l'avez vu à la réunion publique également.

M. FASQUEL. C'est important ! On t'interdit de prendre des notes !

M. BOLLE. On voulait que Stéphane qui était en visio puisse avoir connaissance de ce que vous nous présentiez, vous nous avez dit : « Vous ne prenez pas de photos des écrans ». Depuis, ni nous ni les Epônois n'avons eu accès aux documents. Vous avez fait une présentation le 6 juin aux 50 personnes qui étaient là, mettez le rapport sur le site de la ville.

MME ROMAIN. Cela avait été dit à la réunion d'ailleurs.

M. le MAIRE. Vous allez avoir plein d'informations sur le prochain Epône Magazine et la salle Jean Monnet ne fait pas partie de cette délibération.

M. HUSSAIN ZAIDI. C'est marqué clairement dans les plans de la commission urbanisme.

M. le MAIRE. Nous votons un protocole d'accord avec Quartus, on ne vote pas les plans.

M. HUSSAIN ZAIDI. C'est une volonté de détruire une salle municipale culturelle.

M. le MAIRE. C'est trop facile de nous accuser et de dire « vous ne nous donnez pas les informations », « vous nous cachez des informations ». L'autre jour, en commission, vous-même avez été pris au piège, vous nous dites : « Vous ne nous avez toujours pas envoyé ce document-là », vous n'aviez même pas ouvert votre mail, on vous l'avait envoyé trois semaines avant.

M. BOLLE. Non, non ! Ce n'est pas possible de mentir à ce point-là.

M. le MAIRE. Je stoppe le débat sur le sujet. Vous votez pour le protocole ou contre ou vous vous abstenez, c'est votre droit, c'est la démocratie. Je soumetts aux votes.

Délibération 2024-047

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité des suffrages exprimés (23 Voix Pour, 6 Abstentions).

6 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Epône au Cœur »).

DÉCIDE :

1. **D'approuver** Le protocole d'exclusivité entre la Ville et les promoteurs QUARTUS RESIDENTIEL ET EVOLTIS.
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la ville, un protocole d'exclusivité pour une durée de 18 mois.
3. **D'autoriser** Monsieur Le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
4. **De préciser** de transmettre la présente délibération à
 - o La préfecture de Versailles
 - o Au service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

B1 – ADHÉSION PRÉVOYANCE MNT

MME DI PERNO présente le rapport de présentation.

La convention que nous avons le Centre de Gestion pour le risque de prévoyance arrive à son terme le 31 décembre 2024.

Le CIG propose aux collectivités d'adhérer à une nouvelle convention prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce jusqu'en 2029.

L'ordonnance n°2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique instaure une participation financière minimale pour les employeurs publics territoriaux à l'horizon 2025 (pour le risque prévoyance) et 2026 (pour le risque santé).

Lors du Comité social territorial, Monsieur le Maire a accordé une participation financière d'un montant de 7 €/mois aux agents qui prennent la prévoyance du Centre de Gestion, ce qui correspond à l'obligation légale minimum, à savoir 20 % du montant de référence fixé à 35 €. La contribution est actuellement de 5 €/mois/agent ; 44 agents bénéficient actuellement d'un contrat de prévoyance proposé par la mairie.

D'autre part, l'adhésion à cette convention participative du Centre de Gestion donne lieu à une contribution au Centre de Gestion d'un montant de 400 € pour la santé et la prévoyance.

Nous demandons aux membres du Conseil municipal d'accorder de signer cette convention.

Délibération 2024-048

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour).

DÉCIDE :

1. **D'accorder** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour :
 - **Le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès.
 - Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.
 - Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
 - **7 € par mois et par agent** (à compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 2 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 la participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties Prévoyance ne peut être inférieure à 20 % du montant de référence, fixé à 35 euros.)
2. **D'acter** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de :

En cas d'adhésion sur les deux risques (Prévoyance et Santé) :

 - 400 € pour l'adhésion aux deux conventions (prévoyance et santé), pour une collectivité de 50 à 149 agents.
3. **D'autoriser le Maire** à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Prévoyance tout acte en découlant.
4. **D'autoriser le Maire** à signer la convention de mutualisation avec le CIG.

Commentaires

M. BOLLE revient sur le point précédent et souligne avoir fait part d'une modification dans le protocole qui présentait des erreurs factuelles. Est-ce que cela a bien été corrigé ?

M. le MAIRE confirme la correction qui portait sur deux dates erronées.

B2 — MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE DE FONCTION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

MME DI PERNO présente le rapport de présentation.

Suite à un contrôle de légalité, la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie nous a demandé de lui donner comme il se doit une délibération concernant la mise à disposition d'un véhicule pour la Directrice Générale des Services. Jusqu'à présent, il y avait une décision du maire et afin de se mettre en conformité, nous demandons ce soir aux membres du Conseil municipal de faire cette délibération.

Commentaires

M. TRUFFAUT se fait confirmer qu'il s'agit bien d'un véhicule de la commune. Qu'est devenu le véhicule de Monsieur de la SOUJEOLE ?

M. le MAIRE indique qu'il a été vendu comme cela a été présenté lors d'un Conseil municipal en décisions et précise que la DGS utilise le véhicule de l'ancien DST, une 208, qui n'était pas une voiture de fonction, mais une voiture de service. La voiture de fonction entre dans les attributions statutaires de la DGS.

M. BOLLE résume : c'est donc une voiture de service qui passe en voiture de fonction.

Délibération 2024-049

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité des suffrages exprimés (23 Voix Pour, 6 Abstentions).

6 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Epône au Cœur »),

DÉCIDE :

1. **D'octroyer** un véhicule de fonction aux agents occupant l'emploi suivant :
 - *Emploi de directeur général des services*
2. **D'autoriser** le Maire à prendre les arrêtés portant attribution d'un véhicule de fonction à chaque agent occupant les emplois mentionnés à l'article 1
3. **De retenir** le mode d'évaluation de l'avantage en nature suivant : forfaitaire.
4. **De prendre en charge** les frais suivants :
 - *Frais de carburant, entretien du véhicule, assurances, péage.*
5. **De rappeler** qu'il appartient à l'autorité territoriale, conformément aux articles L.121-2 et L.121-3 du Code de la route de désigner le conducteur d'un véhicule de fonction responsable d'une infraction au Code de la route et que le paiement des montants de contraventions liées aux infractions à ce code relève de la responsabilité exclusive de l'agent ou de l'élu concerné.
6. **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
7. **D'autoriser** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
8. **Précise** de transmettre la présente délibération à :
 - *La préfecture de Versailles*

C1 — PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE

M. DIROL présente le rapport de présentation

Comme chaque année, il convient de délibérer pour définir les dispositions concernant la participation communale aux frais de transport vers les établissements scolaires extra-muros, vers les collèges de secteur (Benjamin Franklin d'Épône et Arthur Rimbaud d'Aubergenville) et vers les établissements primaires pour l'année 2024/2025.

À la suite des délibérations du SIRE n° 2024-16 et n° 2024-17 du 24 juin 2024, respectivement relatives à :

- La participation financière des familles pour le transport scolaire à destination des établissements scolaires d'Épône.
- La fixation de la participation du SIRE sur la part familiale pour le transport scolaire à destination du collège A. RIMBAUD d'Aubergenville.
- Application de tarifs dégressifs sur les titres de transport des élèves du quartier d'Élisabethville affectés au collège d'Aubergenville.

Au vu de conteste, il est rappelé que la Municipalité a proposé au conseil municipal qui s'est réuni le 27 juin 2024 (délibération n° 24-019) d'octroyer une aide exceptionnelle de 60 € par enfant scolarisé au collège Benjamin Franklin à Épône et Arthur Rimbaud à Aubergenville afin de soulager les familles du surcoût.

Les familles concernées devront effectuer leur demande auprès de la commune.

Vu l'avis favorable de la commission l'Éducation, vie associative, Sport, Animation Ville et Jumelage, consultée le mercredi 11 septembre 2024, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver les montants des remboursements au SIRE relatifs aux frais de transports scolaires vers les établissements scolaires primaires et secondaires d'Épône et Aubergenville, comme précisé précédemment ;
- De s'engager à rembourser au SIRE les sommes dépensées à ce titre ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte en ce sens.

Délibération 2024-050

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (29 Voix Pour).

DÉCIDE :

1. **D'approuver** les montants de remboursements au SIRE relatifs aux frais des transports scolaires vers les établissements scolaires primaires et secondaires d'Épône et Aubergenville, comme précisé précédemment.
2. **D'engager** à rembourser au SIRE les sommes dépensées à ce titre.
3. **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte en ce sens.
4. **Précise** de transmettre la présente délibération à :
 - La préfecture de Versailles.

C2 — SIGNATURE DE LA CONVENTION NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION

M. DIROL présente le rapport de présentation

En 2019, la commune a fait le choix de nouveaux outils numériques et pédagogiques aux enseignants des écoles maternelles par l'acquisition IPAD dernière génération, préconisés par l'Éducation nationale.

Cet outil leur permet d'avoir accès à tous types d'outils numériques via le pack éducation de l'Éducation nationale, mais également de suivre l'évolution des compétences des élèves induit par les programmes scolaires.

Le contrat de maintenance des tablettes arrivant à échéance il est nécessaire de renouveler la convention.

Vu les statuts d'Yvelines Numériques et les conditions générales de recours à sa centrale d'achats,

Vu le projet de convention de services présenté par Yvelines Numériques, permettant l'adhésion à sa centrale d'achats – segment numérique pour l'éducation,

Considérant la nécessité pour la commune de mettre en œuvre des services de télécommunications pour pouvoir exercer ses compétences dans de bonnes conditions,

Considérant l'intérêt d'une commande publique mutualisée pour réduire les coûts et optimiser les finances publiques.

Le projet de convention de services d'Yvelines Numériques permettra d'accéder à sa centrale d'achats — segment numérique pour l'éducation.

Vu l'avis favorable de la commission l'Éducation, vie associative, Sport, Animation Ville et Jumelage, consultée le mercredi 11 septembre 2024,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis.

Commentaires

M. BOLLE. J'avoue être tombé de ma chaise quand j'ai vu les tarifs : 25 €/jour/tablette en location. On est censé passer une convention pour réduire les coûts. C'est une plaisanterie, les coûts que propose Yvelines Numérique ! Et avez-vous vu les coûts pour la maintenance ?

M. TRUFFAUT. Ce sont les mêmes qui nous avaient facturé des branchements haut débit en or à l'époque, à plus de 60 000 ou 70 000 €.

M. le MAIRE. Aujourd'hui, nous sommes liés à eux.

M. BOLLE. On n'est pas lié à eux, on n'a rien signé. On est justement là pour signer la convention.

M. le MAIRE. Ce sont eux qui ont vendu toutes les tablettes, qui ont fait toutes les installations des applications, qui ont la maintenance. C'est compliqué de passer à un autre prestataire.

M. TRUFFAUT. C'est que l'on n'a sûrement pas le choix avec le Département.

M. le MAIRE. C'est votre analyse.

M. BOLLE. Vu le prix d'une tablette iPad neuve aujourd'hui, 25 € par jour et par tablette, cela fait un peu cher à l'année. On marche sur la tête ! Et vous avez vu le coût de la maintenance ? Avez-vous lu les conventions avant de les présenter en Conseil ?

M. le MAIRE. Ce n'est pas 25 € par jour et par tablette.

M. BOLLE. Si. C'est la dernière page de l'annexe.

M. DIROL. C'est un ensemble de 4000 € environ.

MME ROMAIN. Ce sont les tarifs indiqués.

M. le MAIRE. Ce ne sont pas les tarifs que nous avons négociés avec eux. C'est un lot de tarif global. De mémoire, c'était 4 000 € par an.

M. DIROL. C'est 4 000 ou 4 500 € pas plus.

M. le MAIRE. Pour l'ensemble des tablettes.

M. DIROL. 25 € par jour, ce n'est pas possible.

M. BOLLE. Cela me rassure, mais c'est ce que nous avons sur les documents. Lisez-vous les délibérations avant de nous les envoyer ?

M. le MAIRE. Nous les lisons. Elles ne nous ont pas choqués à ce point, de voir 25 € par jour. Nous avons acquis les tablettes, et là, ce sont des tarifs qu'eux peuvent pratiquer sur l'ensemble d'autres prestations. Aujourd'hui, on ne vote que la maintenance des tablettes qui n'a rien à voir avec la location des tablettes puisqu'elles nous appartiennent déjà. On les a achetées par le biais d'Yvelines Numériques. Aujourd'hui, le montant est de l'ordre de 4 500 € par an, la maintenance de l'ensemble des tablettes.

MME ROMAIN. C'est uniquement pour les maternelles.

M. BOLLE. C'est pour les enseignants. Il y en a un par enseignant.

M. le MAIRE. C'est pour tous les enseignants des écoles maternelles, et cela concerne la maintenance et pas l'achat puisqu'il est déjà fait. Il n'y a pas de location de tablettes dans notre contrat.

M. BOLLE. Même les frais de maintenance annoncés dans l'annexe font peur.

M. le MAIRE. On vous donnera la facture publiquement de cette maintenance qui tourne autour de 4 500 € pour l'année ; nous sommes obligés de la faire, sinon cela devient des outils obsolètes assez rapidement. Les enseignants d'écoles maternelles ont pris l'habitude de travailler avec et elles sont très demandées par le corps enseignant des écoles maternelles. L'annexe décrit tous les tarifs qui existent et qui sont proposés par Yvelines Numériques.

M. BOLLE. C'est marqué 9 000 € pour la maintenance annuelle.

M. le MAIRE. C'est bien 4 500 €.

M. TRUFFAUT. Il est marqué « commune de 2 000 à 10 000 habitants, une journée toutes les deux semaines jusqu'à cinq écoles ou 15 classes, 9 000 € ». Sur la délibération, il n'est pas marqué la maintenance.

M. le MAIRE. Est-ce un problème de reporter cette décision ? Ce sera plus prudent puisque l'on n'arrive pas à avoir le chiffre exact du coût de cette maintenance par an. On la reproposera avec plus de précisions lors du prochain Conseil municipal.

M. BOLLE. Merci.

QUESTIONS ORALES

M. le MAIRE. La question de Monsieur Truffaut sur la cantine a été traitée avec la délibération sur le tarif de la cantine à 1 €.

Questions de Monsieur BOLLE :

Quelles sont les statistiques sur la fréquentation de la Place des Services ?

- En mai et en juin, environ deux à trois personnes par jour ; en juin, 10 personnes par jour et depuis août environ 25 personnes par jour.
- 172 abonnés depuis mai 2024 sur l'application,
- 122 commerçants référencés,
- 5 partenaires boutiques éphémères – cosmétique, bijoux, petites pochettes, etc.

Sur la fréquentation du co-working : un problème de serrure connectée devrait être réglé dans les prochains jours, le co-working va être ouvert au plus vite maintenant, il n'a pas encore fonctionné.

Malgré tout, les salles de coworking ont été utilisées pour travailler avec l'association des entreprises d'Epône, ABC Epône :

- Le 17 juillet dernier, un atelier « Comment agir pour le climat » s'est tenu en présence de 10 participants.
- Un programme d'animation d'entreprises est prévu sur le mois d'octobre et le mois de novembre.
- Le 10 octobre, un rendez-vous des entreprises et des commerces est planifié.
- La semaine du 5 novembre, un événement à l'initiative d'ABC Epône, en partenariat avec la commune, GPS&O et la CCI : les « Ateliers RSE »
- En novembre/décembre, un atelier sur le marketing digital est en cours de finalisation.

M. BOLLE. Pourquoi n'ai-je pas reçu d'invitations pour ces différentes journées auxquelles vous faites référence ? Ma société est censée être dans les fichiers d'Epône.

M. le MAIRE. Êtes-vous adhérent d'ABC ?

M. BOLLE. Non.

M. le MAIRE. Le 17 juillet, nous avons fonctionné avec ABC. Le 5 novembre, c'est avec ABC Epône également et le 10 octobre, au rendez-vous des entreprises et des commerces, le programme est en cours ; peut-être que l'invitation n'est pas encore partie à toutes les entreprises.

Fin septembre, combien de nouvelles caméras ont été installées ? Combien sont en service aujourd'hui au total ?

M. le MAIRE. Nous avons prévu une enveloppe inscrite au PPI avec un prévisionnel de subvention de 50 % du Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Malheureusement, nous avons reçu une notification de refus de la part de cet organisme pour cette subvention de 50 %, ce qui nous a obligés à repousser ces investissements importants sur la sécurité à 2025, date à laquelle nous allons redéposer une demande de subvention.

Comme je m'y étais engagé, nous donnons la priorité aux investissements où il y a une subvention en face par rapport au respect de notre budget. Ce refus a été argumenté par le fait que beaucoup de villes ont fait cette demande et qu'au moment où la nôtre est arrivée, ils n'avaient déjà plus de budget. Notre projet est déjà prêt, il suffit de le renvoyer à partir du 1^{er} janvier 2025 pour retravailler le sujet et avoir les subventions l'année prochaine, je l'espère.

Depuis 2016, le système de vidéo protection est composé de 56 caméras couvrant 56 points de vue avec des caméras fixes. Par contre, à ce jour, 37 caméras sont encore en service et 19 caméras hors service.

M. BOLLE. Il me semble qu'en commission finance cela avait été évoqué, je n'avais pas du tout noté que plus de 50 % des caméras étaient encore fonctionnelles — tant mieux.

M. le MAIRE. Suite à votre question, j'ai interrogé le chef de la police qui gère ce service. Ce sont les réponses qu'il m'a apportées avec la certitude qui est la sienne. Nous n'avons pas besoin de subvention supplémentaire sur trois caméras qui doivent être posées au niveau du poteau d'Epône, elles sont déjà payées par le Département ; ce sera fait incessamment sous peu. Nous allons étudier, avant la fin de l'année, s'il est possible de remettre en état un peu plus de caméras actuellement hors service avant de relancer notre projet d'investissement important en 2025.

M. BOLLE. Aura-t-on réparé une caméra pour le temple de David ?

M. le MAIRE. C'est en cours. En ce moment, une tranchée est en train d'être creusée dans le parc afin d'amener de l'électricité devant le Temple de David et à l'occasion, on en profitera pour mettre une caméra et une lumière sur le Temple de David.

Pouvez-vous nous indiquer le taux d'utilisation de la cabine de téléconsultation installée aux Cytises, le nombre de rendez-vous effectif depuis l'origine ?

M. le MAIRE. Au total, 45 patients ont utilisé la cabine de télémedecine (8 enfants, 29 adultes, 2 seniors et 6 non renseignés) :

- Mai : 4 ; juin : 3 ; juillet/août : 15 et 18 ; septembre : 5

Les chiffres ont été arrêtés au 10 septembre.

Localisation des patients :

- Achères, Angoulême, Aubergenville, Bazemont, Bréval : 1 habitant de chaque ville
- Epône, 22 habitants
- Goussonville, Guerville : 2 habitants de chaque ville
- Hargeville, Mantes-la-Ville, 1 habitant de chaque ville
- Maule, Mézières-sur-Seine : 2 habitants de chaque ville
- Non renseignés, 8

M. BOLLE. Il faudra peut-être booster un peu la communication sur la cabine de télémedecine. Cet équipement très utile risque de l'être de plus en plus ; je crois savoir que le docteur Tapiero n'a toujours pas retrouvé de remplaçant, et nous aurons tous un problème à

gérer pour l'accès aux soins des Epônois. Que la télécabine profite à des gens de toute la région, c'est très bien, c'est aussi son rôle de faciliter l'accès aux soins, mais avez-vous des nouvelles quant à l'implantation d'un nouveau médecin ?

MME MOTTIN. Effectivement, le Docteur Tapiero va s'arrêter le 20 décembre. Il a actuellement un contact avec un médecin de province. Nous espérons que cela se concrétise et nous mettons toutes les mesures pour pouvoir l'accueillir avant la Maison médicale.

M. le MAIRE. Le Docteur Tapiero ne peut pas relouer son site pour un médecin, il sera donc installé aux Cytises. Aujourd'hui, notre politique de santé au niveau de la commune inclut :

- ✓ Un pôle paramédical que nous avons créé aux Cytises — ce qui occupe aussi les Cytises et rapproche les paramédicaux d'une population qui peut peut-être moins se déplacer.
- ✓ Une cabine de télé-médecine a été installée, financée à 100 % par le Département des Yvelines.
- ✓ Nous avons réservé des locaux pour l'arrivée des futurs médecins afin qu'ils puissent pratiquer tout de suite et ne pas attendre l'ouverture de la Maison médicale.

Bien entendu, nous allons travailler ces conventions de manière très précise, notre souhait est qu'ils s'engagent, après avoir profité de notre hospitalité et de nos tarifs réduits aux Cytises, et qu'ils puissent remplacer Monsieur Tapiero ou d'autres médecins. En effet, une pédiatre s'est positionnée ainsi qu'une infirmière spécialisée. Nous avons fait appel à un cabinet qui nous aide, le bouche-à-oreille, différentes campagnes de communication, de publicités, des plaquettes ont été réalisées — bientôt, vous allez voir une grande banderole sur le bord de la RD 113 « Nous recherchons des médecins ». Nous les accueillerons tout de suite aux Cytises pour une pratique au plus vite puisque les logements sont quasiment prêts, il n'y a pas grand-chose à ajouter pour pouvoir consulter et ensuite pouvoir leur proposer une installation dans notre future Maison médicale.

MME MOTTIN. Les patients du Docteur Tapiero ne sont pas en majorité Epônois, mais sont majoritairement extérieurs.

M. le MAIRE. Je voulais ajouter une dernière information à tous les membres, chers collègues, du Conseil municipal. Certains d'entre vous utilisent encore des adresses mail personnelles. À partir de demain, vous ne recevrez plus rien sur vos adresses mail personnelles, donc je vous invite à bien ouvrir votre boîte mail epona.fr puisque ces boîtes mail beaucoup sont plus sécurisées que les boîtes mail personnelles. Aucune information, aucun document, aucune invitation ne vous seront plus faits par le biais de vos boîtes mail personnelles.

MME ROMAIN. Je voulais me proposer pour faire partie d'un comité de relecture pour le magazine d'Epône. Je suis disponible.

M. le MAIRE. Sauf que vous ne pouvez pas faire partie d'un comité de relecture.

M. TRUFFAUT. Je pense qu'il y a une erreur sur le nom et le prénom de la mère d'Isabelle. Et je pense qu'il aurait été agréable de citer Isabelle puisqu'elle est sur la photo et qu'elle participe de plus ou moins loin à ce projet.

M. le MAIRE. Je suis le directeur de la publication, et je m'excuse auprès de Madame Romain de l'erreur que l'on a faite. Nous ferons un erratum au prochain Epône Magazine.

Je vous propose de lever la séance.

Je vous remercie de votre attention et de vos débats toujours très importants pour le fonctionnement de la démocratie. Je remercie encore une fois de manière très chaleureuse nos adjoints Daniel et Didier pour le travail important qu'ils ont fait quant au coup de pouce aux familles épônoises qui vont en ressentir tout de suite les effets sur leur budget. Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 22h16

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Affiché le **20 DEC. 2024**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Béatrice DI PERNO

Secrétaire de séance

